Le tri sélectif

Le respect des consignes de tri est indispensable pour une collecte de qualité et un traitement efficace des déchets. Faire mieux pour protéger les richesses de notre territoire, c'est possible.

Les ordures ménagères

Les ordures ménagères sont les **déchets non recyclables** restant après tri sélectif et dépôts en déchetteries. Sur le territoire de Cap Atlantique, les ordures ménagères sont collectées **en porte-à-porte** grâce à des bacs. Pensez aussi aux plus de **120 conteneurs d'apport volontaire**, très pratiques, mis à votre disposition par la communauté d'agglomération

Consultez les emplacements des conteneurs d'apport volontaire

Les consignes :

- restes alimentaires,
- déchets d'hygiène et de nettoyage (masques, linguettes, coton-tige...),
- emballages souillés,
- objets en plastique hors emballages (cintre, jouets, vaisselle jetable, pailles …),
- vaisselle en verre et faïence.

Les emballages et les papiers

Les emballages et les papiers sont des **déchets recyclables**. Pour être correctement recyclés, ils doivent être déposés dans en vrac dans le bac jaune ou dans l'un des **430 conteneurs en apport volontaire.**

Consultez les emplacements des conteneurs d'apport volontaire

Les consignes :

- bouteilles, bidons et flacons en plastique,
- emballages métalliques : canettes, barquettes, tubes, bidons, aérosols, conserves, blisters…,
- cartonnettes et briques alimentaires,
- sacs, sachets, tubes et films en plastique,
- barquettes et pots en plastique ou polystyrène,
- petits emballages métalliques (couvercles, collerettes, chauffes-plats, feuilles d'aluminium, capsules...),
- prospectus, journaux, magazines,
- courriers, enveloppes,
- catalogues, annuaires, livres,
- papier broyé, sacs et sachets en papier.

Le verre

Pour participer à la collecte du verre, Cap Atlantique met à votre disposition près de 400 conteneurs en apport volontaire.

Consultez les emplacements des conteneurs d'apport volontaire

Les consignes :

- bouteilles vides,
- pots et bocaux en verre vides,
- flacons en verre.

Les cartons

Tous les cartons peuvent être recyclés à condition d'être triés au bon endroit : dans l'une des 9 déchetteries ou dans un des 36 conteneurs mis à votre disposition sur l'ensemble du territoire.

Consultez les emplacements des conteneurs d'apport volontaire

Les consignes :

- cartons bruns,
- grands cartons ondulés,
- cartons de déménagement.

MAIRIE DE PÉNESTIN
44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :
Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00